

Ici et ailleurs

Ordre judiciaire

Mme **Wenseleers**, M. est prolongée aux fonctions de juge de la jeunesse à Bruxelles pour un terme de cinq ans prenant cours le 26 janvier 2008 (AR 23/09/07).

M. **Nouwynck**, L. est désigné à titre définitif en qualité d'avocat général près la cour d'appel de Bruxelles à la date du 29 janvier 2008 (AR 15/10/07).

Nominations

Sont nommés membres, avec voix consultative, de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse : M. **Michel Noël**, en remplacement de Mme **Danièle Gevaert**, démissionnaire; Mme **Anne-Marie Renard**; Mme **Marie-Claude Crollen** (nouveaux membres) (AGCF 22/11/07).

Ils sont gonflés !

L'État belge a refusé l'accès aux centres fermés aux membres des jurys du Tribunal d'opinion chargé de juger sa pratique d'enfermement des enfants étrangers, sous prétexte que ça perturberait le bon fonctionnement du centre fermé! En l'espèce, bon fonctionnement rime

avec traitement inhumain et dégradant.

Que sont les MENA devenus ?

Sur les 1750 personnes qui ont été signalées au Service des tutelles en 2006 (qui sont susceptibles de rentrer dans la définition de «mineurs étrangers non accompagnés»), seules 813 se sont vues désigner un tuteur. On peut imaginer qu'une partie de ces jeunes ont par la suite été déclarés majeurs (sur la base d'un test d'âge contestable) ou proviennent d'un pays de l'Union européenne (qui s'est élargie à 27 pays !) qui ne font plus partie des MENA et ne bénéficient d'aucune protection. Mais de là à imaginer que plus de la moitié des jeunes tomberaient dans ces exclusions, il y aurait matière à vérification.

Tout ce que vous direz, sera retenu contre vous !

Par ailleurs, on sait que le résultat négatif du test d'âge (la personne qui se déclare mineure est déclarée majeure après un test médical !) sera souvent considéré comme un mensonge qui se retournera contre le jeune et l'en-

semble de son discours. S'il a «*menti*» pour l'âge, n'a-t-il pas menti sur tout le reste ? C'est exactement ce qu'a décidé le Conseil du contentieux des étrangers, le 19 septembre 2007 (arrêt n° 1817).

L'excision ...

Le Fonds Houtman consacre le cinquième numéro de ses Cahiers (n°5 de décembre 2007) au problème immense de la lutte contre les mutilations génitales féminines. Madame Khadidiatou Diallo (Femme de l'Année en 2005), qui dirige la section belge du GAMS (Groupement d'hommes et de femmes africains et européens pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines), a contribué à une prise de conscience de l'existence de ce problème dans notre pays.

... est une plaie

L'excision, l'infibulation et les autres atteintes majeures à l'intégrité anatomique et sexuelle de la femme concernent 3 millions de fillettes annuellement. Elles sont essentiellement pratiquées dans 28 pays africains, au sein de quelques ethnies en Indonésie et dans la Péninsule arabe. Rien qu'en Wallonie et à Bruxelles, 200 petites filles

naîtraient chaque année, originaires d'un pays à haut risque, et seraient donc des victimes potentielles de ces traitements dégradants et destructeurs de la sexualité de la femme. Plus d'information?

www.fondshoutman.be/cahiers ou

christelle.bornauw@skynet.be

Inscriptions scolaires : beaucoup de bruit...

À propos du nouveau décret relatif aux inscriptions (pour rappel, qui vise à promouvoir la mixité sociale), Jacques Liesenborghs écrit dans le dernier numéro de «*Politique*» de décembre 2007 : «*Ces prises de position, trop souvent sans nuances, ont en tout cas confirmé l'extrême difficulté de transformer, même à la marge, un système scolaire producteur de profondes inégalités.*»

...pour passer à côté

...

«*Mais, plus globalement, qui peut croire que le fait de contraindre une école de Woluwé, par exemple, à inscrire quelques élèves de Molenbeek va contribuer à l'émancipation sociale et*

à la réussite de ces jeunes ? Des incitants positifs et un débat élargi sur les dégâts sociétaux des ghettos ne serait-il pas plus productifs ? Aussi longtemps que les discriminations seront tolérées sur les terrains du logement, de la santé, de l'emploi, de la mobilité... peut-on imaginer que le système scolaire va changer la donne ? Certes il faut agir au niveau des écoles. Mais ne vaudrait-il pas mieux concentrer tous les moyens et toutes les énergies en faveur des écoles et des quartiers défavorisés ? »

... de la priorité

Et de plaider pour une politique de «discriminations positives» beaucoup plus significative et le développement de politiques d'emploi, de logement, de santé, d'éducation permanente... qui visent à en finir avec ces zones de relégation et avec la situation intolérable des élèves et des personnels des écoles ghettos en quartiers défavorisés. Le débat majeur est : quel contrat socio-éducatif pour tous et pour demain. (entièreté de l'article : <http://politique.eu.org/archives/2007/12/index.html>).

Une politique qui favorise les riches

Une nouveauté dans les politiques de dissuasion au niveau de l'immigration : les invitants d'un étranger non européen en Grande-Bretagne devront payer une caution (1.400 euros) qui ne leur sera remboursée que si leur invité repart. Ailleurs, en France, un projet de loi permet de surveiller, à l'aide de mouchards électroniques, les membres d'un réseau «terroriste» comme le RESF (réseau enfants sans frontières) qui soutien les familles en cas de déportation.

Ils ont dit progrès ...

Comme chaque année depuis 2004, l'UNICEF édite son rapport intitulé «progrès pour les enfants»; pour la première fois il contient des informations détaillées sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Litanie de statistiques globalement déprimantes quand on sait que la plupart des maux de la terre pourraient être combattus si la question du développement était une véritable priorité politique internationale qui ne confonde pas développement et défense des intérêts nationaux.

...pour les enfants

Peut-on véritablement se réjouir de constater qu'en 2006, le nombre d'enfants qui sont morts avant d'avoir cinq ans est tombé en dessous de la barre des 10 millions, un grand nombre de personnes n'ont même pas accès à l'eau potable, tellement de personnes porteuses du virus du SIDA n'ont pas accès au traitement de base (merci aux compagnies pharmaceutiques), des millions d'enfants (en grande majorité des filles) n'ont pas accès à l'école, 143 millions d'enfants, en majorité de l'Asie du Sud, continuent de souffrir de dénutrition, le risque qu'une femme enceinte meure en couches en Afrique subsaharienne est de 1 sur 22 contre 1 sur 8 000 dans les pays industrialisés... quant on sait que la plupart de ces morts auraient pu être sauvés ? Le verre n'est même pas à moitié plein mais continuons à le remplir !

Ya pas qu'en Belgique

...
Un jeune irakien de 15 ans mineur non-accompagné, déporté vers l'Autriche, est revenu en

Angleterre sur décision judiciaire, après qu'un juge ait estimé que le «Home Office» (l'Office des étrangers local) avait fait preuve d'un manque total d'humanité (tiens, comme dans l'affaire Tabitha). Après un an au Royaume Uni, il avait été arrêté à 4 heures du mat et renvoyé en Autriche le même jour.

...qu'on fasse preuve d'une totale inhumanité

Arrivé en Autriche, il a été maintenu au Commissariat de police pendant une nuit puis lâché dans la nature où il a passé 3 nuits sans abri avant d'être recueilli. Notons qu'en Angleterre, il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à la Cour européenne.

Interpellant

Le Conseil d'administration de «Mentor-Escale» qui soutien les mineurs non accompagnés dans une démarche de mise en autonomie, a décidé de mettre la clé sous le paillason au 30 juin 2008. Motif officiel : la baisse du nombre de demandes et les difficultés de financer un tel projet. Le projet porté par cette association reste pourtant, moyennant quelques adaptations, fondamental. Dommage qu'un tel outil disparaisse.

Discrimination sur la base de la fortune

La CSC, la FGTB et le SAD (syndicat des avocats pour la démocratie) ont introduit un recours à la Cour constitutionnelle contre la loi qui organise la «répétibilité des frais d'avocats» (loi du 21.4.2007) qui porterait atteinte à l'accès à la justice des parties les plus financièrement fragiles en leur imposant de prendre en charge les frais de justice de la partie adverse s'ils perdent leur procès. Désormais,

l'indemnité de procédure est beaucoup plus élevée. En fonction de la valeur de l'enjeu en litige, elle peut varier de 375 à 10.000 euros. Ce système fait comme si l'issue d'un procès était toujours parfaitement prévisible, de sorte que celui qui perd son procès est d'office de mauvaise foi.

Des médecins alertent

Le groupe de médecins qui a assuré le suivi de plusieurs grèves de la faim alertent : ils sont trop peu nombreux pour suivre le nouveau groupe qui s'est mis en grève à Bruxelles, dans un bâtiment de la Communauté française. «Pour suivre 140 grévistes de la faim il est indispensable que 50 médecins passent chacun 2 heures par semaine pour réaliser un suivi minimaliste de type «travail à la chaîne», auquel il est extrêmement difficile de se limiter dans ce contexte de souffrance psychosociale aiguë», déclarent-ils.

Californie, pays des records

Plus de 220 personnes en détention à perpétuité sans possibilité de libération (ce qui signifie qu'ils mourront en prison, sans bénéficier d'une deuxième chance dans la vie) en Californie étaient mineures au moment de leur condamnation, a souligné Human Rights Watch (HRW) en appelant à mettre fin à cette situation. Il n'y aurait que sept cas similaires dans le reste du monde.

